

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 du mois de novembre à 10h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRERES, FONTES, MITSCHLER, MONNIER et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, SEMPERBONI et SUDRIES.

Procuration(s) : MME LANDES (pouvoir M SEMPERBONI) et MME RATIER (pouvoir MME MITSCHLER) MM DE BERNARD (pouvoir M CAZADE), LOUBIERE (pouvoir MME BINOTTO), RICHIR (pouvoir M LAFFONT), TEDODORI (pouvoir MME GEIL GOMEZ) et VERGNES (pouvoir M. BONNAND).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame MITSCHLER a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27
Pouvoirs : 7
Excusés : 0

Date de convocation : 31/10/2024

Date d'affichage : 31/10/2024

DÉLIBÉRATION N° D-2024/45

Objet : SDEHG – Mise au norme de l'éclairage du terrain d'honneur

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 06 mai 2024 concernant la mise à la norme FFF niveau E4 de l'éclairage du terrain d'honneur du stade Alain Mondon avec la pose de projecteurs à LED, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération (11AT441) :

- Dépose des 36 projecteurs existants de 2000 watts chacun.
- Fourniture et pose de 24 nouveaux projecteurs à LED d'une puissance individuelle de 1506 watts.
- Fourniture et pose d'un système de gestion de l'éclairage – objectif = 60% de la capacité d'éclairage en mode « entraînement » et 100% en mode « compétition ».
- Les 2 coffrets bas de poteau abimés seront remplacés.
- Eclairage attendu : 400 lux moyen et 0,7 d'uniformité.
- Le remplacement des poteaux n'est pas inclus à ce chiffre. Un test mécanique sera effectué pour vérifier leur stabilité. Le projet pourra être revu en fonction du rapport de contrôle.
- Puissance Totale installée 36,14 KW (contre 79,2 KW) ECONOMIE 54%.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront remises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 54%, soit 32 013€/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	15 157 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	35 417 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	46 759 €
Total	97 333 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, MITSCHLER, MONNIER et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, SEMPERBONI et SUDRIES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve le projet présenté ;
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire
Sabine GEIL-GOMEZ